



L'OOAQ a créé, en 1992, une bourse de participation à un congrès international ayant comme objectif d'encourager les orthophonistes et les audiologistes à parfaire leur formation en participant à des activités scientifiques. Cette bourse a été nommée en l'honneur de M. Raymond Héту, audiologiste.

Monsieur Raymond Héту a été professeur, chercheur émérite reconnu internationalement et fondateur du Groupe d'acoustique de l'Université de Montréal. Il a travaillé à promouvoir la recherche s'intéressant aux méfaits du bruit sur la santé et la sécurité des travailleurs et travailleuses. Il a réussi à créer cette jonction entre la recherche fondamentale et appliquée au service du mieux-être des victimes de surdité professionnelle et de leur entourage. M. Héту est décédé en 1995.

Cette bourse, d'un montant de 3000 \$, est remise annuellement à un membre de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec pour lui permettre de participer à un congrès, un colloque ou un symposium scientifique international, directement relié à la pratique de l'orthophonie ou de l'audiologie. Cette bourse est une gracieuseté de **La Capitale, assurances générales**. La remise de la bourse a lieu à l'Assemblée générale annuelle de l'OOAQ. La Bourse Raymond Héту n'est accordée qu'une seule fois à une même personne.

### **Exigences :**

1. Être membre en règle de l'Ordre depuis au moins cinq ans ;
2. Être membre régulier au moment du dépôt de la candidature et au moment de l'événement ;
3. Être actif en clinique au Québec ;
4. L'événement doit avoir lieu dans l'intervalle de 12 mois avant ou 12 mois après le dépôt de la candidature ;
5. L'événement doit contribuer à l'avancement de la pratique en orthophonie ou en audiologie ;
6. Le lauréat s'engage à soumettre un rapport synthèse\* de sa participation à l'événement, dans les 8 mois suivant la réception de la bourse.

### **\* Le rapport synthèse :**

1. Son format est laissé au choix du récipiendaire. À titre indicatif, deux exemples sont tout de même proposés ici : [exemple en orthophonie](#), [exemple en audiologie](#) ;
2. Précisera :
  - a. La nature et l'envergure de l'événement ;
  - b. Le rôle de candidat lors de l'événement ;
  - c. L'impact clinique ;
3. Est transmis, dans les délais, au secrétaire du comité des prix de l'Ordre à l'adresse [presidence@ooaq.qc.ca](mailto:presidence@ooaq.qc.ca) Ce document synthèse est ensuite rendu disponible à l'ensemble des membres par une des publications de l'Ordre.



### **Présentation du dossier :**

Le dossier de candidature doit comprendre :

- Un court texte décrivant les impacts de la participation au dit congrès sur l'avancement de la pratique professionnelle aux plans personnel et/ou collectif ;
- Un curriculum vitae qui démontre l'engagement et l'expérience professionnels du candidat ;
- Une preuve d'inscription à l'événement.

### **Transmission du dossier**

Le dossier de candidature doit être déposé en version numérique. Tout dossier incomplet ne sera pas évalué par le comité des prix de l'OOAQ.

### **Période de soumission :**

Tout membre qui présente un dossier de candidature doit le déposer **au plus tard le 15 avril** de l'année en cours.

*Pour l'année 2020, en raison de la situation actuelle qui prévaut, notez que le délai de dépôt des candidatures est reporté au mardi 15 décembre 2020.*

### **Procédure de sélection :**

Le comité des prix de l'Ordre est composé de trois membres nommés par le Conseil d'administration (CA). Le comité analyse le dossier des candidats et fait ses recommandations au CA qui décide d'attribuer la bourse. Le CA n'est pas tenu d'attribuer la bourse si aucune candidature ne se qualifie.

Les documents doivent être acheminés à l'attention du  
**Secrétaire du comité des prix de l'Ordre à : [presidence@ooaq.qc.ca](mailto:presidence@ooaq.qc.ca)**

*Avec la mention « Candidature Bourse Raymond Héту »*